

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 12 JANVIER 2022
COMPTE-RENDU**



L'an Deux Mille Vingt-deux, le douze janvier, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en audio visio conférence, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de la convocation : 6 janvier 2022

Conseillers en exercice : 62

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, SIMONET B, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, VIRGOULAY, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY.

Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, FAUCHER à VENTENAT.

Excusés : MM. FERRIER, BOUCHET, CONCHON, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Alain GRASS

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
DÉCHETS				
1	2022-001	Projet d'étude de mutualisation et d'harmonisation géographique du service « Déchets »	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE le principe de la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre de l'étude pour « une mutualisation et une harmonisation géographique du service des déchets » ; ACCEPTE que la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine soit coordinatrice du groupement ; AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires au lancement du marché pour le choix du cabinet d'études ; DIT que le Président rendra compte du suivi de la réalisation de l'étude.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
GOVERNANCE				
2	2022-002	Délégations de l'Assemblée au Bureau	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PRÉCISE que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants ; PREND ACTE QUE, conformément à l'article L.5211-10 sus cité, le Président rendra compte des attributions exercées par le Bureau lors de chaque réunion du conseil communautaire ; PREND ACTE QUE les délibérations prises dans le cadre des attributions qui sont déléguées au Bureau feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ <i>1 abstention</i>
RESSOURCES HUMAINSE				
3	2022-003	Modification du temps de travail d'une ATSEM	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire MODIFIE la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM principal 1 ^{ère} classe à 32 h hebdomadaire ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 12 JANVIER 2022
COMPTE-RENDU**

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
4	2022-004	Remboursement des frais des élus	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE les modalités de remboursement des frais des élus de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine présentés ci-dessus ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ <i>5 abstentions</i>
NUMÉRIQUE				
5	2022-005bis	DETR 2022 - Système informatique de la CCMCA	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ; AUTORISE le dépôt d'un dossier DETR pour l'année 2022 ; AUTORISE le dépôt d'un dossier DSIL pour l'année 2022 ; AUTORISE le dépôt d'un dossier France Relance 2022 ; PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget 2022 ; AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
6	2022-006bis	Réorganisation du système informatique de la CCMCA	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE la proposition de réorganisation du système informatique présentée ; AUTORISE le Président à lancer une consultation des entreprises et une procédure de marché public en lien avec le projet ; AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette procédure.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
7	2022-007	Fonds de concours attribué dans le cadre de la politique du commerce pour la commune de Saint-Georges-Nigremont	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le fonds de concours présenté ci-dessus ; AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ <i>1 abstention</i>
LOCAUX NUS				
8	2022-008	Vente d'une maison située sur la commune de Chard	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE la vente de l'ensemble immobilier sis 2, rue du Moulin à Chard au prix de 20 000 € ; DIT que l'ensemble des frais (notariés, bancaires) sont à la charge du preneur ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
TIERS-LIEUX				
9	2022-009	Convention AGIR - Tiers-lieu d'Auzances « La maison des services »	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE la proposition de convention ; INSCRIRE les crédits au budget 2022 ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
10	2022-010	Avenant n°1 à la convention tripartite - Tiers-lieu de Lavaveix-les-Mines	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE la proposition d'avenant à la convention tripartite ; INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2022 ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cet avenant et au bon fonctionnement de ce projet.	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
COLÉOPTER				
11	2022-011	DETR 2022 - Rénovation énergétique du bâtiment Coléopter à Chénérailles	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le plan de financement ; AUTORISE le dépôt du dossier DETR pour l'année 2022 ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 12 JANVIER 2022
COMPTE-RENDU**

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
TOURISME				
12	2022-012	Création d'un site VTT – Cyclo sport FFC Est-Creuse	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE le projet de création d'un site VVT- Cycloport FFC© Est-Creuse à Mainsat ; DÉLÈGUE la gestion dans les conditions définies ci-dessus à l'association CCME ; INSCRIT au prochain budget prévisionnel les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet selon les conditions indiquées ci-dessus et présentées en annexe ; AUTORISE le Président à signer la convention et le cahier des charges avec la FFC© sous réserve d'obtention des crédits.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ASSAINISSEMENT				
13	2022-013	Adoption des taux de pénalités d'assainissement non collectif	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, FIXE les taux de majoration de pénalités tel que présentés ; DÉCIDE, pour les ventes, de laisser un délai de 12 mois suivant la notification de la pénalité au propriétaire pour qu'il se conforme à ses obligations avant mise en recouvrement.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ <i>4 abstentions</i>
14	2022-014	Signature de la Charte Nationale « Qualité des réseaux d'assainissement »	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE d'appliquer la Charte Nationale « Qualité des réseaux d'assainissement » ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ <i>1 abstention</i>
15	2022-015	Désignation d'un médiateur de la consommation	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau annexée à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution ; IMPUTE les dépenses correspondantes à la charge incombant à 50 % au budget du service de l'assainissement collectif et à 50 % au budget du service de l'assainissement non collectif.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ <i>1 abstention</i>
16	2022-016	Assainissement du bourg d'Auzances – Gestion des eaux pluviales	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, CONFIRME le lancement de l'opération en intégrant la partie eaux pluviales ; VALIDE l'estimation financière des sommes à engager ; VALIDE l'échéancier technique indiqué ci-dessus ; AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
HABITAT				
17	2022-017	Autorisation de signature de la convention portant sur la création et la participation financière à la mise en place de la plateforme Renov'23	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE la proposition de convention entre le SDEC et la Communauté de communes ; INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2022 ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette convention.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CTRTE				
18	2022-018	Autorisation de signature du Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique CTRTE	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE le Président à signer ce Contrat avec l'État, représenté par la Préfète de la Creuse ; AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 12 JANVIER 2022
COMPTE-RENDU**

Décision du Président

- **DÉCISION 32/21.11.30** Relative au virement de crédit du chapitre 022 dépenses imprévues au chapitre 014 dans le cadre des attributions de compensation définitives
- **DÉCISION 33/21.11.05** Relative à la prolongation de la réduction de la participation financière des résidents des PUV Crocq et Mérinchal pour la mise à disposition des salles de convivialités et entretien des espaces communs
- **DÉCISION 34/21.12.17** Relative à la signature d'un emprunt pour l'acquisition d'un garage
- **DÉCISION 35/21.12.17** Relative à la signature du marché « Mission d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire » - Citadia
- **DÉCISION 36/21.12.17** Relative à la signature du marché « Mission d'accompagnement à la stratégie d'accueil et d'attractivité intercommunale » - Géolink

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h50.

Fait à Auzances, le 18 janvier 2022

Affiché le 18 janvier 2022